



## Vol sur son lieu de travail

Par **Anonymous59000**, le **02/08/2016** à **16:25**

Bonjour,

Voilà j'ai un gros soucis. J'étais jusqu'à aujourd'hui vendeuse dans un magasin de prêt à porter. J'ai commis la grosse erreur de voler un pantalon. Prise la main dans le sac, ils ont d'abord voulu que je démissionne sous peine qu'ils portent plainte. Ce que j'ai fait. Or j'ai rendu le pantalon aujourd'hui comme convenu, et elle m'a dit que l'affaire en resterait là si lors de l'inventaire il ne manquait rien d'autre. La elle vient de m'appeler pour me dire qu'il lui manquait trois t-shirt. Je ne les ai pas volé !

Pourtant je fini par être licencié, et j'ai eu une mise à pied. Je vais recevoir un recommandé pour un entretien avec le siège et elle m'a dit qu'elle devait porter plainte. Que va t il m'arriver ?

Par **Visiteur**, le **02/08/2016** à **17:38**

Bonjour,

Ce ne sera pas très important.

Travail d'intérêt général et/ou amende.

Mais que ceci serve à vous faire réfléchir, car ce précédent rendra plus grave la peine en cas de récidive.

Par **Anonymous59000**, le **02/08/2016** à **17:42**

Bonjour,

C'est la peine minimale ca ? J'ai lu que pour une première infraction la plus part du temps c'est classe sans suite ?  
Amande si il h a combien ca me coûterait ?  
Et les TIG ?

Par **morobar**, le **03/08/2016** à **07:48**

Bonjour,

[citation]Pourtant je fini par être licencié[/citation]

Impossible.

En effet vous avez déjà démissionné, et le contrat est donc déjà rompu.

On ne peut pas licencier un salarié ayant présenté sa démission.